Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de l'environnement

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

**Article R. 122-3 du code de l'environnement**

cerfa

**N° 14734*03**

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale*

***Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative***

**Cadre réservé à l'autorité environnementale**

Date de réception : Dossier complet le : N° d'enregistrement :

## 1. Intitulé du projet

Atelier de réparation de carroseries et jantes de vehicules.

## 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

**2.1 Personne physique**

Nom Prénom

**2.2 Personne morale**

Dénomination ou raison sociale SNC Renault Flins

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale Stephane RADUT

RCS / SIRET | 4 | 1 | 0 | 2 | 0 | 6 | 2 | 0 | 5 | 0 | 0 | 0 | 2 | 4 | Forme juridique SNC (Société en Nom Collectif)

***Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1***

## 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

| N° de catégorie et sous-catégorie | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie *(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)* |
|---|---|
| Catégorie 1 soumis à examen au cas par cas sous catégorie b | 2930-1 (E) : Augmentation de la surface totale sans dépassement du seuil d'enregistrement.<br>2930-2 (E) : Augmentation de la quantité totale de produits sans dépassement du seuil d'enregistrement.<br>1978-6 (D) : Augmentation de la consommation totale de solvants sans dépassement du seuil de déclaration. |

## 4. Caractéristiques générales du projet

***Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire***

**4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition**

Le projet Body Work Factory (BWF) consiste à implanter au sein du bâtiment NC un atelier de réparation de carrosserie de véhicules accidentés (tout type de sinistre de leger à lourd). Une partie de l'atelier sera destinée à l'activité de rénovation de jantes de vehicules.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

### 4.2 Objectifs du projet

L'atelier aura pour mission de reconditionner des véhicules accidentés dans un schéma industriel en assurant un haut niveau de qualité. L'objectif est de prolonger la durée de vie du véhicule, de préserver sa valeur, de reduire le temps d'immobilisation et d'optimiser les coûts de remise en état.

Le projet est prévu en 3 phases avec une montée en production progressive par an entre 2023 et 2025.
L'estimation du volume de véhicules traités par jour sur une cadence en 3*8:
- 2023 (une équipe en 3*8) : 36 véhicules/j
- 2024 (deux équipes en 3*8) : 72 véhicules/j
- 2025 (trois équipes en 3*8) : 108 véhicules/j

L'objectif est d'atteindre une capacité de réparation de 25 000 véhicules/an à partir de 2025.
Le démarrage de l'activité est planifié pour septembre 2023.

### 4.3 Décrivez sommairement le projet

#### 4.3.1 dans sa phase travaux

Dans le cadre de l'implantation de l'atelier de réparation, le bâtiment NC sera amenagé pour acceuillir cette activité:

- Rénovation de la dalle. Les déchets seront envoyés dans les filières de traitement aggrées.
- Résinage semi-lisse de 4 mm d'une surface au sol de 10400m$^2$. Préparation des supports selon les normes en vigueur.
- Création de 6 fosses de dimensions différentes et d'un 1 m environ de profondeur pour la mise en place des équipements de peinture (cabines, aires de préparation).

Des prélèvements et analyses des terres ont été réalisées au préalable, elles remplissent les critères d'acceptation en centre de traitement. Les terres excavées seront envoyées dans les centres de traitement aggrées.
- Implantation des installations process : ponts élévateurs, cabines de peinture, laboratoires de préparation peinture...
- Implantation de box de carrosseries.
- Implantation de bureaux, vestiaires et zones de vie.
- Aménagement à l'extérieur du bâtiment pour le parking des véhicules en attente de pièces.
- Remplacement des chassis vitrés du bâtiment NC.
- Changement des portes sectionnelles du bâtiment.
- Installation de systèmes d'aspiration de poussières avec cheminées et distribornes.

#### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet BWF consiste à implanter au sein du bâtiment NC un atelier de réparation de véhicules accidentés sur une superficie de 10400 m$^2$.
Les grandes étapes du process sont les suivantes:
- Réception des véhicules endommagés
- Lavage des véhicules : les opérations de lavage et diagnostics seront réalisées dans le bâtiment existant mutualisé avec l'atelier Factory VO
- relevé des dommages
- Démontage partiel des véhicules
- Travaux de tôlerie et métrologie
- Travaux de peinture
- Circuit livraison client

L'atelier sera compartimenté en ilots suivants les différents flux de véhicules afin de:
- Faciliter les interactions à l'intérieur de l'ilôt.
- Limiter au maximum les déplacements des hommes et des véhicules .
- Faciliter le traitement des pièces démontées.
- Faciliter le traitement en peinture des véhicules peint en plusieurs fois.

Une partie de l'atelier sera destinée à l'activité de rénovation de jantes de véhicules.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**
*La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).*

Un porter à connaissance sera transmis à l'administration, ainsi que un dossier étude de dangers et étude d'impacts.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

| Grandeurs caractéristiques | Valeur(s) |
|---|---|
| Surface de l'unité foncière Aubergenville | 1 036 576 m² |
| Surfaces existantes sur l'unité foncière d'Aubergenville | 392 230 m² |
| Surface du bâtiment NC | 14 500 m² (12 000 m²+2500 m²) |
| Surface utilisé dans le cadre du projet | 10400 m² |

**4.6 Localisation du projet**

**Adresse et commune(s) d'implantation**

Usine Renault Pierre LEFAUCHEUX
Boulevard Pierre Lefaucheux 78410
Aubergenville

**Coordonnées géographiques**[1] **Long.** 01°51'28".2 **Lat.** 48°58'58".6

**Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :**

Point de départ : **Long.** __°__'__"__ **Lat.** __°__'__"__
Point d'arrivée : **Long.** __°__'__"__ **Lat.** __°__'__"__
Communes traversées :

***Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6***

**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?** **Oui** [X] **Non** [ ]

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?** **Oui** [X] **Non** [ ]

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

Dans le cadre de la production de véhicules, l'usine de Renault FLINS a obtenu l'autorisation préfectorale d'exploiter sur les communes de Flins sur Seine et Aubergenville ( arrêté préfectoral n°09-009/DDD du 02 févier 2009). Un arrêté préfectoral complémentaire N°2016-38823 a été délivré le 28 juin 2016.

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.
Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

| Le projet se situe-t-il : | Oui | Non | Lequel/Laquelle ? |
|---|---|---|---|
| Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ? | ☐ | ☒ | La ZNIEFF la plus proche est située à 120 m des limites du site de Renault Flins ( ZNIEFF 110001480 Carrières de Flins). |
| En zone de montagne ? | ☐ | ☒ | Le site de Renalt Flins se situe en pleine. |
| Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ? | ☐ | ☒ | La zone la plus proche du site de Renault Flins, couverte par un arrêté de protection de biotope est celle du "bout du monde" située à 1,17 km à l'ouest des limites du site. |
| Sur le territoire d'une commune littorale ? | ☐ | ☒ | |
| Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ? | ☐ | ☒ | Le parc naturel le plus proche du site de Renault Flins est le parc naturel du Vexin, situé à 800 m au nord des limites du site. |
| Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ? | ☐ | ☒ | |
| Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ? | ☐ | ☒ | Le monument historique le plus proche est l'église Sainte Thérèse de l'enfant jésus dans la commune d'Elisabethville qui se situe à 400 m au sud ouest des limites du site de Renault Flins. |
| Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ? | ☐ | ☒ | |

| | | | |
|---|---|---|---|
| Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?<br>Si oui, est-il prescrit ou approuvé ? | ☐ | ☒ | |
| Dans un site ou sur des sols pollués ? | ☐ | ☒ | |
| Dans une zone de répartition des eaux ? | ☒ | ☐ | Le projet est situé sur la zone de répartition de l'albien. Des mesures de prévention et de protection sont mises en place pour éviter toute pollution (résinage de l'atelier, stockage des produits chimiques sur des rétentions capacitaires et compatibles avec les produits , matériel anti-pollution). |
| Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ? | ☒ | ☐ | Le projet se situe dans le périmètre éloigné des captages de Flins-Aubergenville. Par ailleurs le site fait partie de la zone prioritaire d'action des captages d'eau potable du champ captant Flins-Aubergenville.<br>Des mesures de prévention et de protection sont mises en place pour éviter toute pollution vers la nappe (résinage de l'atelier, stockage des produits chimiques sur des rétentions capacitaires et compatibles avec les produits, matériel anti-pollution). |
| Dans un site inscrit ? | ☐ | ☒ | |
| **Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :** | **Oui** | **Non** | **Lequel et à quelle distance ?** |
| D'un site Natura 2000 ? | ☐ | ☒ | Le site natura 2000 le plus proche est la carrière de Guerville codifiée FR1102013. Il est situé à 5,3 km à l'ouest des limites du site Renault Flins.<br>Ce site Natura 2000 classé au titre de la directive « Habitats », totalise 79,89 ha. |
| D'un site classé ? | ☐ | ☒ | |

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

**6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?**
Veuillez compléter le tableau suivant :

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ?<br>*Appréciez sommairement l'impact potentiel* |
|---|---|---|---|---|
| **Ressources** | Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?<br>Si oui, dans quel milieu ? | ☒ | ☐ | Le projet engendrera une consommation d'eau d'industrielle et d'eau potable supplémentaire. L'eau industrielle est produite à partir d'eau brute prélevée dans la Seine. La consommation totale d'eau du site sur l'année 2021 est de 707320 m3. La consommation annuelle totale d'eau de l'atelier BWF est estimée à 9178 m3. Cette consommation représente une augmentation de 1,3 % de la consommation totale en eau du site. |
| | Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ? | ☐ | ☒ | |
| | Est-il excédentaire en matériaux ? | ☒ | ☐ | Des terres seront excavées dans le bâtiment NC lors de la création des cabines de peinture et des aires de préparation.<br>Des prélèvements et analyses des terres ont été réalisées et confirment que ces terres remplissent les critères d'acceptation en centre de traitement. |
| | Est-il déficitaire en matériaux ?<br>Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ? | ☐ | ☒ | |
| **Milieu naturel** | Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ? | ☐ | ☒ | |
| | Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ? | ☐ | ☒ | |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| | Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ? | ☐ | ☒ | |
| | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ? | ☐ | ☒ | |
| **Risques** | Est-il concerné par des risques technologiques ? | ☐ | ☒ | |
| | Est-il concerné par des risques naturels ? | ☐ | ☒ | Le projet n'est pas concerné par le risque inondation par crue de la Seine. |
| | Engendre-t-il des risques sanitaires ?<br>Est-il concerné par des risques sanitaires ? | ☐<br>☐ | ☒<br>☒ | Les impacts susceptibles d'avoir un effet sur la santé des populations riveraines peuvent résulter des rejets de composés organiques volatiles (COV) liés à la mise en oeuvre de peintures et diluants.<br>Les émissions liées au projet représenteront moins de 2% des émissions du site (321 t de COV en 2021 rejetés par le site) et ne présenteront pas de traceurs de pollution supplémentaire (type de solvants identiques à ceux actuellement utilisés). Ces emissions auront un impact négligeable sur les populations voisines. |
| **Nuisances** | Engendre-t-il des déplacements/des trafics | ☒ | ☐ | L'approvisionnement quotidien de pièces et de véhicules ainsi que l'évacuation des déchets génèreront un trafic de l'ordre de 6572 camions/an. L'activité actuelle de l'usine génère un trafic moyen de 62000 camions sur 2022. Le trafic routier augmentera donc de 9,6%.<br>Le projet entrainera très peu de trafic supplémentaire par rapport au trafic actuel sur les axes voisins de la RD19 et l'A13. L'impact du projet sur le trafic est donc considéré comme faible. |
| | Est-il source de bruit ?<br>Est-il concerné par des nuisances sonores ? | ☐<br>☐ | ☒<br>☒ | Les box de carrosseries générant des bruits de martelage, ponçage,meulage et soudure seront adaptés pour reduire les emissions sonores.<br>Les premières habitations sont situées à plus de 700 m du bâtiment NC. |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| | Engendre-t-il des odeurs ?<br>Est-il concerné par des nuisances olfactives ? | ☐<br>☐ | ☒<br>☒ | |
| | Engendre-t-il des vibrations ?<br>Est-il concerné par des vibrations ? | ☐<br>☐ | ☒<br>☒ | |
| | Engendre-t-il des émissions lumineuses ?<br>Est-il concerné par des émissions lumineuses ? | ☐<br>☐ | ☒<br>☒ | L'éclairage sera limité aux besoins de fonctionnement dans l'atelier et de circulation sur le site.<br><br>Le projet n'induira pas une augmentation significative pouvant générer des nuisances aux tiers. |
| **Emissions** | Engendre-t-il des rejets dans l'air ? | ☒ | ☐ | Les principales émissions de l'atelier seront les émissions liées aux opérations de retouche peinture. Les cabines de peinture seront équipées de cheminées d'extraction afin de permettre une bonne vitesse d'éjection des gaz et assurer la bonne dispersion des effluents gazeux. |
| | Engendre-t-il des rejets liquides ?<br>Si oui, dans quel milieu ? | ☐ | ☒ | |
| | Engendre-t-il des effluents ? | ☒ | ☐ | Les seules eaux rejetées seront issues des eaux vannes ainsi que la surverse des installations de lavage des véhicules.<br>Ces effluents feront l'objet d'un traitement en station biologique avant rejet dans la Seine. Ils seront prélevés et analysés en sortie de station biologique conformément à l'arrêté préfectoral en vigueur sur le site. |
| | Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? | ☒ | ☐ | L'atelier va générer des déchets dangereux et non dangereux (Pièces hors d'usage remplacées sur les véhicules, emballages, huile de vidange...).<br>La gestion des déchets sera confiée au prestataire qui en assure le collectage et l'élimination sur l'ensemble du site. Le tri sera réalisé à la source et les déchets seront envoyés dans les filières agrées.<br>En pleine cadence (3*8), la quantité de déchets de l'atelier est estimée à plus de 1015 t/an soit moins de 2,5% d'augmentation pour le site. |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| **Patrimoine / Cadre de vie / Population** | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? | ☐ | ☒ | L'atelier de réparation de véhicules sera implanté dans le batiment NC existant. Les aménagements prévus dans le cadre du projet n'auront pas d'impact sur le paysage. |
| | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ? | ☐ | ☒ | |

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

**Oui** ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

**Oui** ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Le site de Renault flins dispose déjà d'un atelier similaire de réparation de véhicules d'occasions implanté au bâtiment NF. Le projet BWF ne présente pas de nouveaux impacts qui pourraient générer des effets négatifs notables sur l'environnement et la santé publique. Les mesures et les caractéristiques du projet visant à réduire les impacts environnementaux seront détaillées dans l'étude d'impact.

Les box de carrosseries seront adapatés afin de reduire au maximum les emissions sonores. Les cabines de préparation et de retouche peinture seront équipées de systèmes de filtration d'air au niveau des extractions. Les cheminées d'extraction permettront d'assurer une bonne dispersion des effluents gazeux.

Les impacts environnementaux sont en baisse constente sur l'ensemble du site de Renault Flins de par la diminution des activités de fabrication de véhicules.

## 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet BWF de réparation de véhicules accidentés sera soumis aux rubriques ICPE listées dans la partie 3 de ce formulaire. Le projet ne modifie pas les régimes ICPE concernés. Les activités concernées par ce projet sont déjà existantes sur le site de Renault Flins. Des mesures de maitrise des risques sur l'environnemment et la sécurité sont déjà en place sur le site. Le projet ne génère pas d'impacts nouveaux et les effets du projet sur l'environnement et la santé humaine ne sont pas significatifs.

Il ne semble donc pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale au vu des impacts, des enjeux et de leur prise en compte.

## 8. Annexes

**8.1 Annexes obligatoires**

| | Objet | |
|---|---|---|
| 1 | Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié** ; | ☒ |
| 2 | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; | ☒ |
| 3 | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; | ☒ |
| 4 | Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories *5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement* un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; | ☐ |
| 5 | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux *5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement* : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; | ☐ |
| 6 | Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. | ☐ |

**8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire**

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

| Objet |
| --- |
| |

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Fait à Flin le, 28/10/2022

Signature

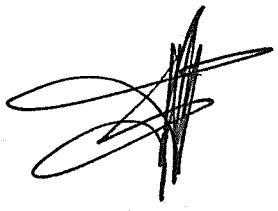

Échelle 1 : 30 367
0
500 m
Année de prise de vue : 23-09-2021

Confidential C